

PROCÈS VERBAL DE LA 135^{IÈME} RÉUNION RÉGULIÈRE DU
COMITÉ PARITAIRE SANTÉ ET SÉCURITÉ SEMBCSN-SAQ
TENUE LE JEUDI 15 FÉVRIER 2007
À LA SALLE LE SAUTERNES
DE L'ÉDIFICE DU CDM, SOUS LA PRÉSIDENTE
DE M. GILLES BOUDREAU COPRÉSIDENT SYNDICAL DU COMITÉ.

Sont présents :

Madame : Murielle B. Murray – Coprésidente patronale (par intérim)

MM. : Jean Noël Bordeleau – Membre patronal
Gilles Boudreau - Coprésident syndical
Pierre Dénomée – Membre patronal
Jean Gagné – Membre syndical
André Gagnon – Membre syndical
Benoit Gingras – Conseiller à la prévention
Marc Lambert – Membre patronal
Jean La Perrière – Membre syndical
Simon Malenfant – Représentant à la prévention (par intérim)

Sont absents :

MM. : Gilbert Gravel - Coprésident patronal
Claude Rivard – Représentant à la prévention
Denis Thibodeau – Représentant syndical.

135.00 Ouverture de la réunion

M. Gilles Boudreau agit à titre de président et M. Jean La Perrière agit à titre de secrétaire de la réunion. Ouverture de la réunion à 13h35.

M. Boudreau informe les membres de la partie patronale que Mme Carole Massé quitte le comité paritaire. Elle sera remplacée par M. Denis Thibodeau qui travaille au centre administratif du CDM.

M. Gingras informe les représentants syndicaux que M. Clément Gagné quitte le comité et sera remplacé par M. Marc Lambert.

135.01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. Pierre Denommé

Secondé par : M. Jean Gagné

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

135.02 Lecture et adoption du procès verbal de la réunion du 16 janvier 2007.

Il est proposé par : M. Jean La Perrière

Secondé par : M. Jean Noël Bordeleau

D'adopter le procès verbal de la réunion du 16 janvier 2007 tel que proposé.

135.03 Statistiques

M. Gingras dépose six (6) tableaux. Il commente et explique les informations contenues dans ces différents tableaux et répond aux questions des membres.

Quoi qu'il s'agisse d'un bon départ considérant qu'aucune statistique n'étaient disponibles pour les membres du comité, M. La Perrière mentionne que plusieurs informations pertinentes n'apparaissent pas dans ces statistiques, tel que; le poste de travail, l'équipement utilisé, le statut de l'employé, le sexe etc. De même, il n'y a aucune statistique concernant les jours perdus. Aucune mesure sur la gravité des accidents de travail. Rien concernant les vols en succursale. Selon M. La Perrière, si le comité veut faire de la prévention, ces statistiques doivent être disponibles. Il propose donc la création d'un sous-comité afin d'identifier les informations qui pourraient être utiles afin de faire de la prévention.

M. Gagné considère que le formulaire utilisé, qui sert de registre des accidents de travail à la Société des alcools, n'est pas adéquat. Ce formulaire doit donc être repensé car les statistiques proviennent essentiellement de celui-ci.

M. Denommé questionne M. Gingras relativement au contenu du formulaire et ce dernier convient qu'il y manque des informations pertinentes.

Les membres échangent à ce sujet.

Le président rappelle aux membres du comité qu'il y a une proposition de faite et que le comité doit en disposée.

Il suspend la réunion pendant cinq minutes.

Reprise des travaux.

Convenant qu'il manque des informations susceptibles d'aider le comité à faire de la prévention, les membres du comité sont d'accord de créer un sous-comité qui aura le mandat suivant :

«Effectuer l'analyse des besoins statistiques du comité, réévaluer le contenu du formulaire 0116 et faire les recommandations appropriées au comité.»

MM. André Gagnon et Benoit Gingras sont responsables de ce dossier.

135.04 Suivi du procès verbal et des dossiers.

Guide de prévention

M. Malenfant demande à qui s'adresse le Guide de prévention? M. Gingras mentionne que le guide servira à tout le personnel du réseau de succursale, directeurs(trices) et membres du SEMB. M. Gingras mentionne qu'il serait intéressant de cibler les nouveaux employés et que le guide de prévention fasse partie du «kit d'embauche». Lorsque le guide sera complété, il est convenu qu'un plan de communication devra être développé.

M. Malenfant informe les membres de la partie patronale que les représentants syndicaux ne sont pas prêts à faire leurs commentaires sur le guide.

M. Lambert demande si il y a des problèmes sur le fond ou sur la forme? Les représentants syndicaux précisent qu'il n'y a pas de problèmes sur le fond mais qu'il reste seulement des commentaires à faire sur le contenu.

M. Malenfant demande si il serait possible pour les membres de la partie syndicale d'obtenir une heure sur leur temps de travail afin de prendre connaissance du guide de prévention et de transmettre leurs commentaires à la prochaine réunion.. M. Lambert donne son accord.

Formation en santé et sécurité au travail

M. La Perrière demande à la partie patronale d'être informé concernant la réponse du service du contentieux tant qu'au rôle du comité paritaire relativement au programme de formation et information en santé et sécurité au travail. M. Gingras informe les membres qu'il n'y a pas de développement dans ce dossier. Il suggère d'aborder le sujet lorsque le comité élaborera son plan d'action.

M. La Perrière mentionne que M. Gingras ne répond nullement à la question. M. La Perrière rappelle que depuis la réunion du mois de

novembre 2006, les membres de la partie syndicale affirment que le comité paritaire santé et sécurité SEMB-SAQ joue un rôle décisionnel dans l'établissement du programme de formation et d'information. Une fois de plus, il se réfère à la lettre d'entente #2 de la convention collective ainsi qu'à l'article 78 de la Loi sur la santé et sécurité du travail. Il affirme à nouveau que c'est sur cette base que le comité a été créé en 1992. Les représentants de l'employeur devaient répondre à l'affirmation des représentants syndicaux au plus tard le 23 décembre 2006 et M. La Perrière précise que non seulement aucune réponse n'a été donnée à cette date mais qu'en plus, aucun représentant de la partie patronale n'a daigné en informer la partie syndicale.

Aussi, les membres de la partie syndicale avaient compris lors de la réunion de janvier 2007, que la partie patronale ferait ce qu'il faudrait afin d'obtenir un avis du contentieux de la SAQ. Et pourtant, il n'y a rien de nouveau à ce jour...

M. Gingras mentionne que la partie syndicale a raison de préciser que le comité est décisionnel relativement à l'établissement du programme de formation et d'information. M. Gingras craint l'ingérence du comité sur la façon de déployer le programme une fois le contenu déterminé.

La partie syndicale répète, encore une fois, que le comité est décisionnel sur le contenu du programme et non sur le «contenant». Cet élément a fait l'objet d'entente depuis fort longtemps et n'a jamais été remis en question.

M. Gingras affirme qu'il donnera réponse à ce sujet au prochain comité.

Transpalettes manuels

M. Malenfant informe les membres du comité qu'il commencera sous peu à procéder avec le questionnaire et les appels aux succursales concernées.

Concernant le «Manuel de formation pour le transpalette manuel» (Guide du participant) les membres de la partie syndicale suggèrent des modifications au manuel. Il est convenu que le secrétaire de la réunion annotera les modifications proposées sur un document vierge et le remettra aux responsables du dossier, MM. Gingras et Gagné.

M. Gingras contactera le service concerné afin de leur demander de faire les modifications nécessaires dans le système VSOP afin que les équipes de succursale puissent connaître le poids des caisses et des palettes qui sont livrées dans les aires de réserve.

Les représentants de la partie syndicale formulent de grande réserve sur la méthode d'opération proposée dans le manuel. (page 11) Les membres du

comité mandatent donc MM. Malenfant et Gingras afin que ces derniers valident la méthode d'opération.

Vols et agressions

Conformément à la recommandation faite lors de la dernière réunion, le comité paritaire écrira une lettre à M. Simard du service enquête et prévention de la SAQ afin d'offrir à ce dernier la collaboration du comité dans la mise à jour du «Guide vols et agressions».

Considérant l'heure, le comité met fin à ses travaux.

135.06 Levée de la réunion

M. Simon Malenfant propose la levée de la réunion.

Le président lève la réunion à 17 :00 heures.

Gilles Boudreau
Coprésident syndical

Marielle Murray
Coprésidente patronale

Comité paritaire de santé et de sécurité
SEMB/CSN/SAQ